

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV LIQUID 200 L  
UFI : EX58-G0CR-U00T-R63N

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

#### Composants

| Nom Chimique                        | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                                                                                                                                                          | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| acides gras de coco, sels de sodium | 61789-31-9<br>263-050-4                                      | Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                                                                                                                      | >= 10 - < 15             |
| Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)   | 68439-50-9<br>500-213-3                                      | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 1<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Dam. 1; H318<br>> 10 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>> 1 - 10 % | >= 10 - < 15             |
| éthanol                             | 64-17-5<br>200-578-6<br>603-002-00-5<br>01-2119457610-43     | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319                                                                                                                                             | >= 3 - < 5               |

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|                                                              |                                              |                                                                                                                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                                                              |                                              | >= 50 %                                                                                                                                                                        |            |
| Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium        | 68891-38-3<br>500-234-8<br>01-2119488639-16  | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>5 - < 10 %<br>Eye Dam. 1; H318<br>>= 10,0 %                         | >= 3 - < 5 |
| D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16       | 110615-47-9<br>600-975-8<br>01-2119489418-23 | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Eye Dam. 1; H318<br>> 12 - 30 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>1 - 12 %<br>H315, H318<br>> 30 % | >= 1 - < 3 |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |                                              |                                                                                                                                                                                |            |
| glycerol                                                     | 56-81-5<br>200-289-5<br>01-2119471987-18     |                                                                                                                                                                                | >= 1 - < 3 |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Risques : Pas d'information disponible.  
Provoque de graves lésions des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                              | No.-CAS       | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle               | Base   |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|--------------------------------------|--------|
| ethanol                                                 | Non attribuée | VME                                   | 1.000 ppm<br>1.900 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |               |                                       |                                      |        |
|                                                         |               | VLCT (VLE)                            | 5.000 ppm<br>9.500 mg/m <sup>3</sup> | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |               |                                       |                                      |        |
| glycerol, glycerol<br>(Mist)                            | Non attribuée | VME (aérosol)                         | 10 mg/m <sup>3</sup>                 | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives |               |                                       |                                      |        |

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                    | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur               |
|--------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| ethanol                                                | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 1900 mg/m3           |
|                                                        | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 950 mg/m3            |
|                                                        | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 343 mg/kg            |
|                                                        | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 950 mg/m3            |
|                                                        | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 206 mg/kg            |
|                                                        | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 114 mg/m3            |
|                                                        | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 87 mg/kg             |
|                                                        | Consommateurs      | Contact avec la peau | Aigu - effets locaux            | 950 mg/m3            |
| Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium  | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 175 mg/m3            |
|                                                        | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 52 mg/m3             |
|                                                        | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 15 mg/kg p.c./jour   |
|                                                        | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux      | 0,079 mg/cm2         |
|                                                        | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5830 mg/kg p.c./jour |
|                                                        | Consommateurs      | Contact avec la peau |                                 | 2500 mg/kg p.c./jour |
| D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16 | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 595000 mg/kg         |
|                                                        | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 420 mg/m3            |
|                                                        | Consommateurs      | Contact avec la      | Long terme - effets             | 357000 mg/kg         |

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|                           |               | peau       | systémiques                     |            |
|---------------------------|---------------|------------|---------------------------------|------------|
|                           | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 124 mg/m3  |
|                           | Consommateurs | Ingestion  | Long terme - effets systémiques | 35,7 mg/kg |
| glycerol, glycerol (Mist) | Travailleurs  | Inhalation | Long terme - effets locaux      | 56 mg/m3   |
|                           | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux      | 33 mg/m3   |
|                           | Consommateurs | Oral(e)    | Long terme - effets systémiques | 229 mg/kg  |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                   | Compartiment de l'Environnement | Valeur                        |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| ethanol                                               | Eau douce                       | 0,96 mg/l                     |
|                                                       | Eau de mer                      | 0,79 mg/l                     |
|                                                       | Sédiment d'eau douce            | 3,6 mg/kg                     |
|                                                       | Sol                             | 0,63 mg/kg                    |
|                                                       | STP                             | 580 mg/l                      |
|                                                       | intermittent release            | 2,75 mg/l                     |
| Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium | Eau douce                       | 0,129 mg/l                    |
|                                                       | Eau de mer                      | 0,024 mg/l                    |
|                                                       | Sédiment d'eau douce            | 4,835 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|                                                       | Sédiment marin                  | 0,4835 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                                                       | Sol                             | 7,5 mg/kg poids sec (p.s.)    |
|                                                       | STP                             | 10000 mg/l                    |
|                                                       | intermittent release            | 0,071 mg/l                    |
| sodium dihydrogen citrate                             | Eau douce                       | 0,44 mg/l                     |
|                                                       | Eau de mer                      | 0,044 mg/l                    |

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|                                                        |                                      |             |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------|
|                                                        | Sédiment d'eau douce                 | 34,6 mg/kg  |
|                                                        | Sédiment marin                       | 3,46 mg/kg  |
| D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16 | Eau douce                            | 0,176 mg/l  |
|                                                        | Eau de mer                           | 0,018 mg/l  |
|                                                        | Sédiment d'eau douce                 | 1,516 mg/kg |
|                                                        | Sédiment marin                       | 0,065 mg/kg |
|                                                        | Sol                                  | 0,654 mg/kg |
|                                                        | STP                                  | 5000 mg/l   |
|                                                        | intermittent release                 | 0,0295 mg/l |
| glycerol, glycerol (Mist)                              | Eau douce                            | 0,885 mg/l  |
|                                                        | Eau de mer                           | 0,088 mg/l  |
|                                                        | Station de traitement des eaux usées | 1000 mg/l   |
|                                                        | Sédiment d'eau douce                 | 3,3 mg/kg   |
|                                                        | Sédiment marin                       | 0,33 mg/kg  |
|                                                        | Sol                                  | 0,141 mg/kg |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                                                                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| État physique                        | : liquide                                                                             |
| Couleur                              | : translucide, trouble                                                                |
| Odeur                                | : plaisante                                                                           |
| Point de fusion/point de congélation | : Donnée non disponible                                                               |
| Point/intervalle d'ébullition        | : Donnée non disponible                                                               |
| Inflammabilité (solide, gaz)         | : Donnée non disponible                                                               |
| Inflammabilité (liquides)            | : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport. |
| Limite d'explosivité, inférieure     | : Limite d'explosivité, inférieure à 48,5 °C<br>Méthode: ISO 2719                     |
| Limite d'explosivité, supérieure     | : Donnée non disponible                                                               |
| Point d'éclair                       | : 58 °C                                                                               |
| Température d'inflammation           | : Donnée non disponible                                                               |
| Température de décomposition         | : Donnée non disponible                                                               |
| pH                                   | : env. 8,4, 100 %<br>à 20 °C                                                          |
| Viscosité, dynamique                 | : env. 140 mPa.s à 20 °C                                                              |
| Viscosité, cinématique               | : Donnée non disponible                                                               |
| Hydrosolubilité                      | : dans toutes les proportions, soluble                                                |

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible  
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible  
Pression de vapeur : Donnée non disponible  
Densité : env. 1,055 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible  
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

#### **Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)**

##### **68439-50-9:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

#### **éthanol**

##### **64-17-5:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium**

##### **68891-38-3:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

#### **D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16**

##### **110615-47-9:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### **glycerol**

##### **56-81-5:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 11.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 18.700 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### Produit:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

### Composants:

#### éthanol

##### 64-17-5:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

##### 68891-38-3:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404

#### glycerol

##### 56-81-5:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### Produit:

Remarques : Pas d'irritation des yeux  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### Composants:

#### éthanol

##### 64-17-5:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation légère des yeux

#### Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

##### 68891-38-3:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405

#### glycerol

##### 56-81-5:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### éthanol

##### 64-17-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

##### Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

##### 68891-38-3:

Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### glycerol

##### 56-81-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

#### Composants:

##### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

##### 68439-50-9:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

##### Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

##### 68891-38-3:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité : Pas classé(e)

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### éthanol

##### 64-17-5:

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : > 20 mg/kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle  
NOAEL : 1.730 mg/kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

##### 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 220 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l  
Espèce: Lepidium sativum (cresson)  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### ethanol

#### 64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 : 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50 : 4.432 mg/l

EC10 : 11,5 mg/l

EC10 : 280 mg/l

Toxicité pour les  
microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 11.800  
mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

### Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

#### 68891-38-3:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Poisson): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 28 Tage

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

|                                                 |                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                 | Méthode: OCDE Ligne directrice 211                                                                                                                                                                   |
|                                                 | CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1 - 10 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h                                                                                                                                    |
|                                                 | NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,1 - 1 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 Tage                                                                                                                                |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques     | : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Inhibition de la croissance<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br>BPL: oui               |
|                                                 | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201                                 |
|                                                 | NOEC : 0,95 mg/l<br>Type de Test: Inhibition de la croissance<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201                                                                                                  |
|                                                 | NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201                                       |
|                                                 | CE50 (Algues): 27,7 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Inhibition de la croissance                                                                                                    |
|                                                 | NOEC (Algues): 0,93 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h                                                                                                                                                 |
|                                                 | CE50 (Algues): 10 - 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h                                                                                                                                             |
|                                                 | NOEC (Algues): 0,1 - 1 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h                                                                                                                                              |
| Toxicité pour les microorganismes               | : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l<br>Durée d'exposition: 16 h<br>Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire<br>Méthode: DIN 38412<br>BPL: oui |
|                                                 | EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l<br>Durée d'exposition: 16 h<br>Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire                                     |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : NOEC: 1 - 10 mg/l<br>Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)                                                                                                                                         |
|                                                 | NOEC: 0,14 mg/l<br>Durée d'exposition: 28 d<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 204                                                                |
|                                                 | NOEC: 0,2 mg/l<br>Durée d'exposition: 28 d                                                                                                                                                           |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Espèce: Poisson

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50: 0,37 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

0,74 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC: 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

: NOEC: 750 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Méthode: OCDE ligne directrice 222

Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

### D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

#### 110615-47-9:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 2,95 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 : > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

: CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

: NOEC: > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Brachydanio rerio  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Brachydanio rerio  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques  
(Toxicité chronique)

: NOEC: > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

EC10: 1,76 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**glycerol, glycerol (Mist)**

**56-81-5:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Carassius auratus (Poisson rouge)): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): > 885 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.955 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes  
aquatiques

: CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 2.900 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les  
microorganismes

: CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)**

###### **68439-50-9:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

##### **ethanol**

###### **64-17-5:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

##### **Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium**

###### **68891-38-3:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique  
Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 41 d  
Méthode: OECD 301 D

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 93 %  
Durée d'exposition: 28 d

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 285 mg/g  
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 518 mg/g

##### **D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16**

###### **110615-47-9:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Biodégradation: > 99,4 %

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

Durée d'exposition: 28 d

### glycerol, glycerol (Mist)

#### 56-81-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 63 %  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

ThOD : 1.217 mg/g

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### ethanol

#### 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,32

#### Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

#### 68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### D-glucopyranose, oligomères, alkylglycosides en C10-16

#### 110615-47-9:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -0,07 (20 °C)

### glycerol, glycerol (Mist)

#### 56-81-5:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,02

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,76

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Composants:

#### Alcools en C12-14, éthoxylés, sulfatés, sel de sodium

#### 68891-38-3:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 68-12-2

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 68-12-2

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 1310-73-2  
78-93-3  
9014-01-1  
Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents : Non applicable

## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

majeurs impliquant des  
substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). Mise à jour: Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,43 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% savon, agents de surface non ioniques, <5% phosphonates, agents de surface anioniques, enzymes, azurants optiques, parfums, PROTEASE, AMYLASE, LIPASE, CELLULASE, MANNANASE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## ACTIV LIQUID 200 L

WM 0714633

Numéro de commande: 0714633

Version 12.2

Date de révision 19.09.2026

Date d'impression 22.09.2026

l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2

H319

#### Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000003289